

COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



JANVIER 2022

D	L	M	M	J	V	S
						1
2		3	4			8
9						15
16		17	18			22
23				27	28	29
30						

FÉVRIER 2022

D	L	M	M	J	V	S
		1			4	5
6				10	11	12
13					18	19
20				24	25	26
27						

MARS 2022

D	L	M	M	J	V	S
		1			4	5
6				10	11	12
13					18	19
20				24	25	26
27					31	

AVRIL 2022

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3					8	9
10					15	16
17					22	23
24					29	30

MAI 2022

D	L	M	M	J	V	S
1					6	7
8					13	14
15					20	21
22					27	28
29						

JUIN 2022

D	L	M	M	J	V	S
					3	4
5					10	11
12					17	18
19					24	25
26					30	

COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ZONE 1	DÉCHETS	RECYCLAGE	MATIÈRES ORGANIQUES
ZONE 2	DÉCHETS	RECYCLAGE	MATIÈRES ORGANIQUES



ZONE 1
Collecte des arbres de Noël :
10 et 11 janvier 2022



ZONE 2
Collecte des arbres de Noël :
13 et 14 janvier 2022

ZONE 1

SECTEURS

- Saint-Antoine
- Saint-Janvier
- Domaine-Vert Nord
- Domaine-Vert Sud
- Sainte-Monique
- Petit-Saint-Charles et chemin de la Côte-Nord
- ADM (bacs roulants)

ZONE 2

SECTEURS

- Saint-Augustin
- Saint-Benoît
- Saint-Canut
- Saint-Hermas
- Saint-Jérusalem
- Sainte-Scholastique
- Mirabel-en-Haut
- ADM (conteneurs)

Service de l'environnement
450 475-2006
infocollecte@mirabel.ca

COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



JUILLET 2022

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3					8	9
10					15	16
17					22	23
24					29	30
31						

AOÛT 2022

D	L	M	M	J	V	S
					5	6
7					12	13
14					19	20
21					26	27
28						

SEPTEMBRE 2022

D	L	M	M	J	V	S
					2	3
4					9	10
11					16	17
18					23	24
25					30	

OCTOBRE 2022

D	L	M	M	J	V	S
						1
2					7	8
9					14	
16					21	22
23					28	29
30						

NOVEMBRE 2022

D	L	M	M	J	V	S
					4	5
6					11	12
13					18	
20					25	26
27						

DÉCEMBRE 2022

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4					9	10
11					16	17
18					23	24
25					30	31



Du 15 octobre au 19 novembre
les écocentres de Saint-Augustin
(mardi au samedi), de Saint-Janvier
(mardi au samedi) et de Sainte-
Scholastique (samedi seulement)
acceptent les surplus de feuilles et
de résidus verts.

Tous les types de sacs en plastique
sont interdits. Ils devront être
ouverts sur place. Les sacs en papier
sont acceptés et les feuilles en vrac.

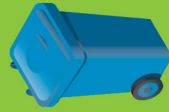


COLLECTES SPÉCIALES POUR LES DÉMÉNAGEMENTS

Exceptionnellement, tout le territoire de la Ville de Mirabel sera desservi pour le recyclage, les déchets et les gros rebuts durant la semaine du 3 juillet. Des collectes supplémentaires ont été ajoutées les 4 et 6 juillet pour le recyclage, les déchets et les gros rebuts afin de couvrir les deux zones de collecte.

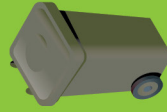
COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

LES TROIS COLLECTES



RECYCLAGE:

LUNDI aux deux
semaines en alternance,
selon les zones



DÉCHETS ET

GROS REBUTS:

(meubles, matelas, canapés, etc.)

MERCREDI

aux deux
semaines en alternance,
selon les zones



MATIÈRES

ORGANIQUES:

ZONE 1 MARDI

ZONE 2 JEUDI

- Toutes les semaines du 1^{er} avril au 30 novembre
- Aux deux semaines du 1^{er} décembre au 31 mars

DÉMÉNAGEMENT

Les trois bacs demeurent la propriété de la Ville et doivent être laissés sur place pour le prochain occupant.

PLAN DES ZONES

ZONE 1

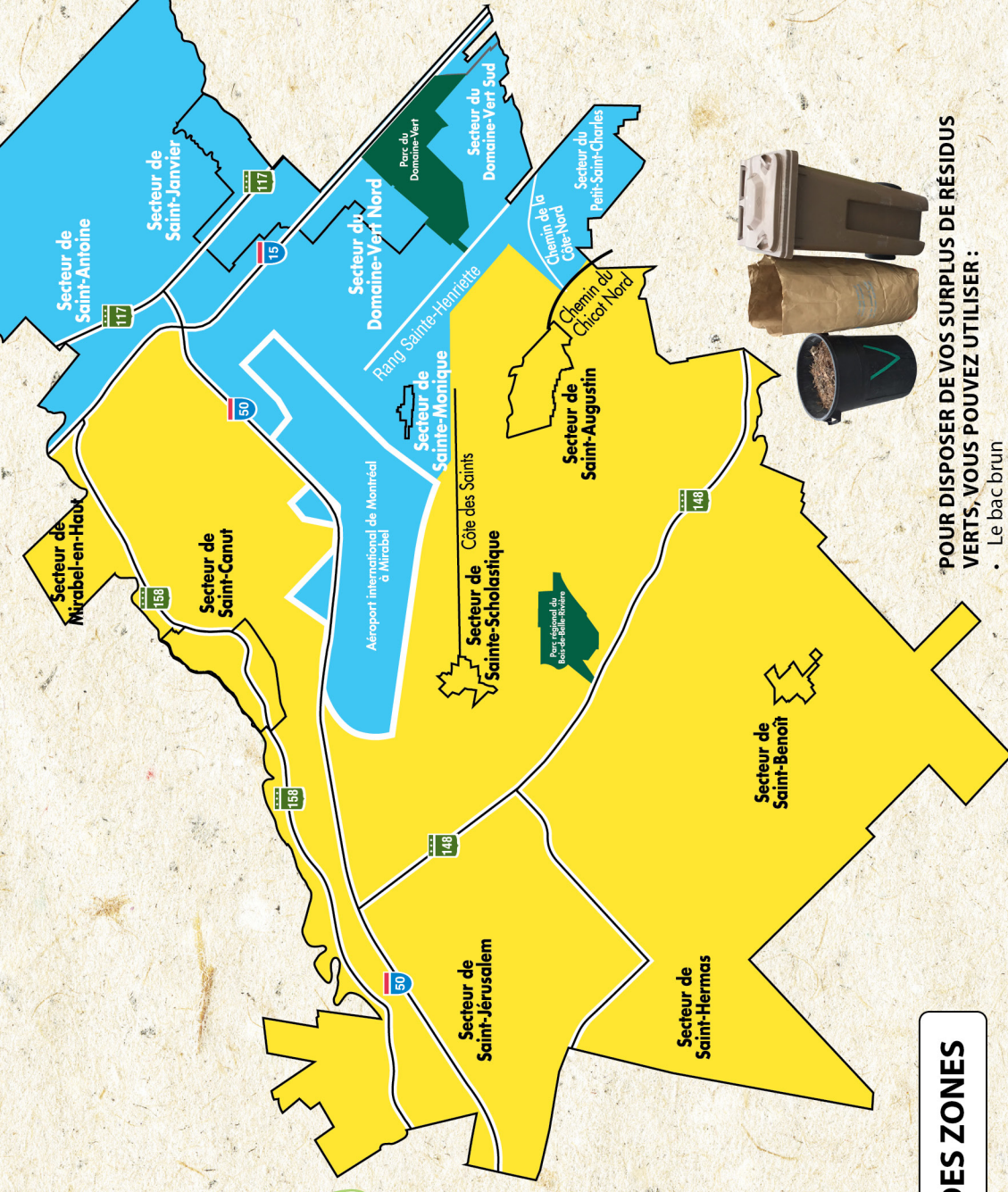
SECTEURS

- Saint-Antoine
- Saint-Janvier
- Domaine-Vert Nord
- Domaine-Vert Sud
- Sainte-Monique
- Petit-Saint-Charles et chemin de la Côte-Nord
- ADM (bacs roulants)

ZONE 2

SECTEURS

- Saint-Augustin
- Saint-Benoît
- Saint-Canut
- Saint-Hermas
- Saint-Jérusalem
- Sainte-Scholastique
- Mirabel-en-Haut
- ADM (conteneurs)



POUR DISPOSER DE VOS SURPLUS DE RÉSIDUS VERTS, VOUS POUVEZ UTILISER:

- Le bac brun
- Un contenant marqué de la lettre V sur le devant
- Des sacs de papier **seulement**

A noter que les feuilles d'automne sont uniquement ramassées avec le bac brun

COLLECTES

Selon la zone et les journées respectives, les bacs roulants doivent être placés **en bordure de la rue, et non dans la rue:**

- Après 20 h, la veille de la collecte
- Avant 7 h, le matin de la collecte

LES MATIÈRES RECYCLABLES



PAPIER ET CARTON

Journaux, revues, circulaires, papiers de toutes sortes, enveloppes, annuaires téléphoniques, boîtes et emballages de carton (boîtes de céréales, emballages d'œufs), sacs de papier, cartons, contenants à pignon (lait) et de type Tetra Pack (jus Oasis).



CONTENANTS DE VERRE

Tous les pots et toutes les bouteilles de verre, peu importe le format et la couleur (vin, jus, boissons gazeuses, huile végétale, mayonnaise, confiture, etc.).



CONTENANTS DE MÉTAL

Toutes les boîtes de conserve et les couvercles, les canettes de jus et de boissons gazeuses, les assiettes, les plats et le papier d'aluminium.



CONTENANTS DE PLASTIQUE

Tous les contenants de plastique portant l'un des logos suivants :



imprimés généralement sous le contenant. Bouteilles de boissons gazeuses, de shampoing, contenants de produits d'entretien ménager, etc. (déposez les couvercles et les pots séparément).

TRUC

Sacs et pellicules de plastique souples : vider, rassembler et compresser dans un même sac transparent puis fermer d'un nœud.



MATIÈRES INTERDITES :

Mousse de polystyrène, appareils ménagers, vêtements, meubles de jardin, jouets, assiettes, ustensiles, boyaux d'arrosage, contenants d'huile à moteur, etc.

LES MATIÈRES ORGANIQUES



ON ACCAPTE :

RÉSIDUS ALIMENTAIRES

(déposés en vrac, dans du papier journal ou dans des sacs de papier)

- fruits et légumes (noyaux, pelures)
- restants de table
- viandes et os
- café et thé (grains, marc, filtres)
- produits laitiers et coquilles d'œufs
- noix et écaillés

PAPIERS ET CARTONS SOUILLÉS

- essuie-tout
- papiers-mouchoirs
- boîtes de pizza

RÉSIDUS VERTS

- feuilles mortes
- rognures de gazon
- résidus de jardinage
- petites branches d'un diamètre maximal de 1 cm et d'une longueur maximale de 60 cm

AUTRES MATIÈRES

- litière d'animaux acceptée
- excréments acceptés (si emballés dans un papier)

MATIÈRES INTERDITES :

- matières recyclables
- produits cirés (cure-oreilles, soie dentaire)
- couches et produits sanitaires
- médicaments et déchets biomédicaux
- cendres et mégots de cigarette
- matériaux de construction/rénovation
- grosses branches d'un diamètre de plus de 1 cm et d'une longueur de plus de 60 cm
- textile (même organique)
- résidus domestiques dangereux (RDD) (huiles, peinture, solvants, piles, etc.)



ATTENTION :

Malgré la publicité, aucun sac de plastique, qu'il soit compostable ou biodégradable, n'est accepté avec la collecte du bac brun.

ÉCOCENTRES

SECTEUR DE SAINT-AUGUSTIN
15020, RUE LOUIS-M.-TAILLON

Horaires réguliers (15 septembre au 30 avril) :
Du mardi au samedi, de 9 h à 16 h 30

Horaires d'été (1^{er} mai au 14 septembre) :
Mardi, mercredi, vendredi et samedi, de 9 h à 16 h 30
Jeudi, de 11 h 30 à 19 h

SECTEUR DE SAINT-CANUT
6000, ROUTE SIR-WILFRID-LAURIER

Horaires réguliers (à l'année) :
Du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 12 h 30 à 17 h
Samedi, de 8 h à 15 h

SECTEUR DE SAINT-JANVIER
14645, RUE JOSEPH-MARC-VERMETTE

Horaires réguliers (15 septembre au 30 avril) :
Du mardi au samedi, de 9 h à 16 h 30

Horaires d'été (1^{er} mai au 14 septembre) :
Mardi, jeudi, vendredi et samedi, de 9 h à 16 h 30
Mercredi, de 11 h 30 à 19 h

SECTEUR DE SAINTE-SCHOLASTIQUE
9825, RUE SAINT-VINCENT

Horaires réguliers (à l'année) :
Samedi, de 9 h à 16 h 30

RENSEIGNEMENTS :

Service de l'environnement | 450 475-2006

Courriel : infocollecte@mirabel.ca

Site Internet : mirabel.ca

facebook.com/VilleMirabel



TRICENTRIS